

# CHAPITRE I

## CADRE CONCEPTUEL

### 1.1 L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE: UNE MICRO-RÉGION

On a donné le nom de sciences régionales à un carrefour d'intérêts scientifiques commun à la géographie, la sociologie, l'économie, la science politique et à d'autres sciences qui cherchent à prendre en compte la dimension spatiale des réalités sociales.

De toute évidence, les pionniers des sciences régionales se sont tôt confrontés au problème de définir la notion de région. Cette difficulté fut tant bien que mal surmontée en ayant recours à un concept trinitaire de région. Ainsi, du point de vue conceptuel, pour fins d'analyse, les chercheurs ont défini la région homogène, la région polarisée et la région plan [1] (Mayer 1963).

La notion de région homogène est fondée sur la perception d'aires géographiques reliées par des caractéristiques communes, qu'elles soient géographiques, sociales, économiques, historiques ou politiques. Par exemple, pour les économistes, la région homogène peut se définir par le revenu ou par le rythme de croissance.

La région polarisée (nodulaire) implique l'existence, sur un territoire donné, d'un phénomène d'agglomération d'activités économiques engendrant des échanges économiques avec le reste du territoire et qui

sont motivés par des liens d'interdépendance. Il est facile de voir que cette perception de l'espace régional entraîne directement la notion de pôle de croissance.

Contrairement à ces deux notions fondées sur l'interprétation de phénomènes "naturels", la notion de région plan correspond aux résultats de décisions administratives. Il s'agit d'une aire géographique où l'on retrouve une cohérence administrative comportant des institutions régionales disponibles et capables d'appliquer des politiques sociales et économiques.

Il est d'usage, dans la plupart des exposés sur les sciences régionales, de rappeler ces trois notions de région qui, au bout de trente ans, sont toujours utiles à l'analyse. Toutefois, nous devons conserver en mémoire que l'analyse régionale est issue de la nécessité exprimée par les décideurs politiques qui ont voulu combattre les disparités régionales. C'est ainsi, en se référant à la notion de région homogène, que le gouvernement du Canada, avait défini cinq grandes régions: la Colombie-Britannique, les provinces des Prairies, l'Ontario, le Québec et les provinces Maritimes [2] (Czamanski 1973).

Le gouvernement du Québec, après l'expérience du BAEQ, avait en 1966, découpé son territoire en dix régions administratives. Dans son effort de mieux comprendre les phénomènes régionaux, l'OPDQ, en 1973,

cherchait à catégoriser les régions selon leur fonction socio-économique dans l'ensemble québécois, d'où les notions de "Québec de base" et "Québec des ressources" [3].

En 1983, Le choix des régions, un document de consultation visant à établir une politique de développement régional, offrait deux autres notions de région: la région d'appartenance et la région de concertation [4]. Les auteurs de ce document identifiaient la région d'appartenance à un territoire de MRC (Municipalité régionale de comté). Ce découpage, malgré quelques querelles subséquentes, fut établi après une vaste opération de consultation qui permet de conclure à une notion d'appartenance au sens de l'identification des racines sociales. La notion de région de concertation, pour sa part, fut introduite dans le but de dépasser la vision de la répartition territoriale du Québec en simples régions administratives pour en faire des espaces socialement et économiquement articulés, où les habitants ne seraient plus uniquement des "administrés", mais aussi des acteurs impliqués dans le développement de leur région. La région de concertation implique un poids démographique suffisant pour justifier le maintien des grands services institutionnels et la présence d'intérêts sectoriels communs facilement identifiables.

M. Paul Prévost, dans sa thèse de doctorat, présentée à l'Université de Lancaster en Angleterre, s'intéresse à une autre dimension des réalités régionales que Frémont appelle l'espace vécu [5]. Il remar-

que, assez justement, qu'à l'origine les sciences régionales avaient pour objectif de fournir, aux gouvernements centraux des pays industrialisés d'après-guerre, des cadres d'interventions visant à atténuer les disparités économiques régionales. C'est dans cette optique que les notions de région homogène, région polarisée et région plan furent conçues. Cependant, il souligne que la réduction des personnes à leur dimension d'homo oeconomicus prive le chercheur de saisir d'emblée l'ensemble des réalités qui façonnent et qui motivent les intervenants régionaux.

Mais la région, pour la population régionale, c'est plus qu'un espace économique, c'est une entité cohérente, hétérogène, constituant une société, c'est un espace vécu [5, p. 8].

Partant de ce point de vue, ce chercheur trouve dans une approche systémique, les outils de recherche qui lui conviennent. Il s'inspire du géographe A. Frémont qui perçoit la région comme des espaces emboîtés. "Le monde autour de l'individu est multidimensionnel, il comprend des espaces économiques, historiques, physiques, sociaux et autre".

Dans cette perspective, ces espaces sont interreliés de telle sorte que tout changement dans l'un ou l'autre de ceux-ci aura des répercussions sur l'ensemble du système.

Engagé sur cette piste, Prévost fait de la région espace vécu

un système social capable de générer ses propres objectifs et se définir par rapport au cadre national et aux autres régions. C'est un système composé de valeurs d'hommes, d'institutions, d'activités et de ressources, le tout organisé sur un territoire à une époque donnée [5, p. 9].

### La micro-région

Cette brève revue de littérature sur la recherche d'une définition de l'espace régional nous montre que les sciences régionales s'enrichissent graduellement d'un bagage accru de notions qui peuvent nous aider à mieux comprendre les dimensions spatiales des sociétés.

Lorsque P. Prévost, en 1983, publiait un résumé de sa recherche doctorale qu'il a intitulé "L'autodéveloppement: une stratégie de développement en micro-région", l'expression micro-région n'a pas reçue de définition puisqu'elle n'apparaissait pas dans le texte de la thèse de cet auteur. Elle ne fut utilisée dans le titre du résumé que pour aider le lecteur à comprendre que le territoire étudié était plus restreint que celui des grandes régions du Canada et qu'il n'y a pas de cadre législatif à cette échelle territoriale. De fait, la recherche doctorale de Paul Prévost portait spécifiquement sur la région du Saguenay-Lac St-Jean. Ainsi, le vocable micro-région évoque en nous une notion intuitive qu'il nous faudra définir si nous prétendons l'utiliser.

Le concept de région de concertation, avons nous dit, se base principalement sur deux paramètres: une population suffisante pour justifier la présence sur le territoire des principaux services institutionnels et des intérêts sectoriels communs assez définis pour qu'ils puissent être circonscrits par des exercices de concertation. Ce second paramètre nous rappelle quelque chose de la région homogène. Il signifie que nous devons retrouver sur le territoire, des dénominateurs communs suffisamment grands pour rendre possible la concertation des intervenants d'un même secteur. Ces dénominateurs communs peuvent être historiques, géographiques, économiques, sociaux ou autres.

*Nous définirons la micro-région comme un espace vécu qui se caractérise par l'absence d'un gouvernement responsable à l'échelle du territoire, par une population suffisante pour justifier la présence des principaux services institutionnels et par des intérêts sectoriels communs capables d'inciter ses intervenants à se concerter.*

L'Abitibi-Témiscamingue fournit l'espace territorial qui forme le plancher de la scène sur laquelle ont évolué les acteurs d'un sommet socio-économique qui fait l'objet de notre étude. Pour fixer les concepts, nous disons que l'Abitibi-Témiscamingue est une micro-région parce qu'elle n'a pas, à l'échelle de son territoire, un gouvernement responsable, mais elle est suffisamment peuplée pour justifier la présence des principaux services institutionnels (exemples: enseignement supérieur, soins spécialisés de santé) et les intérêts sectoriels com-

muns y sont assez clairement définis pour que ses intervenants régionaux parviennent à se concerter, ce qui fut bien démontré lors du sommet socio-économique de cette région.

## 1.2 PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE QUELQUES MICRO-RÉGIONS DU QUÉBEC

L'étendue territoriale sur laquelle porte l'objet de notre recherche se limite à la micro-région de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce territoire se définit par ce qui est reconnu comme étant la région administrative 08 et officiellement dénommée Abitibi-Témiscamingue.

Toutefois nous avons pu remarquer que l'histoire du développement de bon nombre de micro-régions du Québec s'est déroulée suivant une succession d'interventions assez semblables. Une problématique du développement du Québec, élaborée par Paul Prévost de l'Université du Québec à Chicoutimi, nous a permis de prendre conscience de ce phénomène [6].

En substance cette problématique observe que le Saguenay-Lac St-Jean a tôt été le théâtre des investissements de la grande entreprise. L'industrie des pâtes et papiers, puis celle de l'affinage de l'aluminium s'y sont implantées et ont amorcé la transition d'une société rurale vers une société en voie d'urbanisation. Vers la fin des années 1950, cette phase de développement, générée par la grande entreprise, avait atteint le bout de son souffle.

Durant les années 1960, les québécois, à la recherche de nouveaux leviers de développement, se sont tournés vers l'État. C'était la révolution tranquille. Les élites francophones exprimaient le désir d'assurer eux-mêmes les destinées de ce que l'on appelait alors l'État du Québec. Durant cette décennie et surtout la suivante, on assistait à la mise en place d'institutions étatiques d'interventions économiques et sociales. Depuis la création du ministère de l'Éducation (1964) jusqu'à celle du ministère des Affaires sociales en 1970, depuis la nationalisation de l'électricité jusqu'à la création de la Société générale de financement, les multiples sociétés d'État et la Caisse de dépôts, les initiatives de l'État dans le but de stimuler le développement économique et social au Québec furent massives et nombreuses. Cet élan s'est fait sentir partout sur le territoire québécois et a donné, si l'on peut dire, un second souffle au développement de ses régions.

Les investissements étatiques dans les domaines de l'éducation et de la santé ont contribué en bonne partie à relancer le développement des micro-régions. Cet effort fut accompagné de la mise en place de structures destinées à mobiliser les énergies des régionaux afin qu'ils participent au développement de leurs communautés respectives. C'était la création des conseils consultatifs - conseils régionaux de développement, conseils régionaux de loisirs, commissariats industriels, associations touristiques régionales, etc..



Vers la fin des années 1970, on sentait que ce mouvement de croissance étatique ainsi que cet élan de développement généré par l'État arrivait à un terme. La crise économique de 1982 marqua définitivement la fin de cette période et accéléra le changement de cap des grandes orientations économiques et sociales du Québec. L'État politique s'est métamorphosé. L'État entrepreneur n'était plus. Il se proposait humblement de devenir un partenaire au développement économique et social.

Si l'on s'en tient à ces grands traits, l'analogie de cette problématique avec celle du développement de l'Abitibi-Témiscamingue est remarquable.

La période de colonisation y fut plus tardive cependant. Il n'est donc pas étonnant que les mêmes phénomènes économiques et sociaux qui ont marqué l'évolution du Saguenay-Lac St-Jean se soient produits souvent une décennie plus tard en Abitibi-Témiscamingue. En effet, la Canadian International Paper (CIP) complétait son implantation en Abitibi bien après qu'elle eut établi sa présence ailleurs au Québec. Les investissements miniers massifs ne sont arrivés qu'à la fin des années 1920 et se poursuivirent durant la crise des années 1930, simultanément à l'effort de colonisation agricole. Le développement forestier et minier s'est poursuivi jusque vers la fin des années 1960 où le capital de la grande entreprise ouvrait encore de nouvelles villes [7].

Cependant, avec le recul, nous remarquons facilement aujourd'hui que les grands mouvements économiques et sociaux qui ont marqué le développement du Saguenay-Lac St-Jean sont les mêmes que ceux qui ont défini le développement de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette remarque pourrait tout aussi bien s'appliquer à un nombre restreint d'autres micro-régions du Québec, qu'il suffise de songer à l'Outaouais ou au Bas St-Laurent<sup>1</sup>.

La réflexion qui précède n'avait d'autre but que de nous amener à constater la nécessité pour l'Abitibi-Témiscamingue de mener sa propre réflexion sur les alternatives possibles qui lui permettraient d'entreprendre une nouvelle phase de développement.

### 1.3 L'AUTODÉVELOPPEMENT: UNE RÉPONSE À LA PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Discuter du développement socio-économique sera toujours un exercice fort astreignant, exigeant une rigueur dans les nuances. On trouvera presque autant de définitions du développement qu'il y a de chercheurs ayant tenté de définir cette notion. D'où la pertinence d'examiner les idées dominantes des sciences sociales qui ont pu conduire à celles que nous voulons élaborer.

---

1. Mais elle ne pourrait être généralisée à l'ensemble des micro-régions du Québec. L'exemple de la Beauce où la grande entreprise n'a pas exercé de présence sert à nous en convaincre.

Jusqu'à la Grande dépression des années 1930, les économistes n'avaient pas cru nécessaire d'analyser le phénomène de la croissance économique. Mais la contraction de l'économie des pays industrialisés fut si douloureuse durant cette crise que l'ordre du jour sur la table de travail des économistes a dû être considérablement modifié.

John Maynard Keynes publia en 1936 sa Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie dans laquelle il définit les grands indicateurs macro-économiques. Depuis lors on a pu définir la croissance économique comme une variation du produit national brut (PNB) sur deux périodes successives et comparables [8]. Ce n'est que plus tard, vers la fin des années 1940, que les chercheurs introduisirent le vocable "développement économique". Graduellement, plusieurs auteurs ont cherché à donner à ce vocable un contenu plus large que la simple notion de croissance économique mesurable. Mais comme l'excédant du contenu qu'on a tenté de donner à la notion de développement n'était pas mesurable, on s'est buté à des difficultés conceptuelles accentuées par les références idéologiques inévitables du chercheur [9].

Beaucoup de chercheurs évitent encore de s'aventurer dans l'exploration d'un concept de développement et préfèrent s'en tenir à la définition de la croissance mesurable.

Par contre, un nombre croissant d'intellectuels tentent d'apporter leur contribution aux sciences sociales sur cette notion intuitive

qu'est le développement. A titre d'exemple, citons la définition que nous offre l'économiste français François Perroux du développement économique.

La combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rende apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel global. (Perroux, F., 1970)

Cependant, nous nous intéressons à une notion plus large du développement que celle de Perroux qui reste axée sur la croissance de la production.

Le document de consultation "Le choix des régions" dont nous avons parlé plus haut, ouvre le champ d'intérêts à ce sujet.

Le développement des régions est global, c'est-à-dire qu'il a pour point de départ des activités aussi diverses que l'exploitation des ressources, la production et la commercialisation de biens et de services, la santé et la culture. Ces grands secteurs de l'activité humaine étant fortement liés entre eux, ont une incidence directe sur l'économie des régions et sur la qualité de vie de leurs citoyens.

Comme nous le verrons au chapitre IV, les indications sont à l'effet que la position du gouvernement actuel n'est pas radicalement différente à ce sujet, bien qu'il accorde une primauté à la dimension économique.

Ce maintien, pour l'essentiel, de l'approche du développement régional, en dépit d'un retour du pendule des idéologies vers les valeurs de la libre entreprise et la fin de l'État providence, nous apparaît symptomatique d'une évolution profonde de la perception des réalités socio-économiques.

C'est au début des années 1970 que nous situons les plus grands moments de cette évolution. Depuis les années 1930 jusqu'à cette date, oser mettre en doute la valeur sacrée de la croissance économique était considéré comme un acte téméraire, repréhensible même. Mais en 1972, le Club de Rome publiait un rapport ayant pour titre "The Limits to Growth" [10].

Le contenu de ce rapport énonçait en substance, chiffres à l'appui, que la croissance économique des pays industrialisés, telle qu'elle se produisait, engendrait, pour la planète toute entière, des dégâts d'une telle ampleur que cette voie menait l'humanité directement à la catastrophe. La notoriété des membres du Club de Rome était telle qu'on ne pouvait mettre en doute la crédibilité des auteurs du rapport.

Cette thèse a fourni un véhicule à une autre notion qui, jusqu'alors, n'avait pu être que timidement balbutiée: la qualité de la vie. Depuis des décennies, on professait que l'amélioration du sort des populations était un effet direct de la croissance économique.

Soudainement, il est apparu que la qualité de la vie pouvait être envisagée d'une manière indépendante de la croissance dont on venait de mettre à jour les effets pervers.

Depuis lors, il devenait nécessaire de chercher à concevoir le développement non seulement en débordant l'agent économique mais en ne faisant plus de la croissance économique le pivot central de cette notion.

En 1973, E.F. Schumacher a poussé encore plus loin le bouleversement des vieilles idées sur le développement [11]. Dans son livre "Small is Beautiful", il met en lumière le fait que le développement exige une relation proportionnelle entre une population et les moyens ou les outils qui peuvent l'aider à se développer. Bien que ce soit sur l'idée même du rapport entre les dimensions qu'il braque sa lunette, l'idée sous-jacente à sa proposition pourrait se résumer en ce que les efforts de développement sont voués à l'échec s'ils sont déployés sans un concours intégré des populations locales. La thèse de Schumacher le conduit directement à affirmer que, selon son expérience, l'approche la plus performante au regard du développement sera celle qui permet aux populations de s'impliquer dans la conduite de leurs propres affaires.

Non seulement nous souscrivons à ce point de vue, mais nous désirons le renchérir si possible en choisissant une définition de dévelop-

pement régional qui renferme l'idée que non seulement une population doit être impliquée dans la conduite de ses propres affaires mais qu'elle devra conduire ses propres affaires.

C'est sur la voie de cette recherche que nous avons choisi de retenir une définition du développement régional que nous propose P. Prévost.

Le développement régional (est) un processus historique par lequel une société régionale fait et refait harmonieusement et en interrelation avec son environnement national et international ses structures de façon à obtenir les leviers appropriés, économiques ou non, nécessaires pour influencer ou même élaborer son propre devenir et l'accroissement de son bien-être [5, p. 12].

Dans le cadre de notre discussion, cette définition contient les éléments qui conviennent parfaitement à nos besoins méthodologiques. Dans un premier temps, nous retenons que le développement régional est un processus qui se déroule dans le temps. Cela élimine à prime abord la croissance économique accidentelle due par exemple à des découvertes de richesses naturelles sur des territoires déjà habités par une société. Nous pourrions citer plein d'exemples de ce genre de phénomènes, particulièrement au Moyen-orient. Établir le développement comme un processus signifie qu'il doit s'effectuer une forme de mouvement dialectique entre une société qui agit sur ses composantes et ses environ-

nements et que celles-ci, ainsi modifiées, provoquent à leur tour des changements sur cette société. C'est en ce sens qu'elle "fait et refait... ses structures".

L'adverbe "harmonieusement" implique, dans cette définition, l'intégration de toutes les dimensions de la vie d'une société, à savoir les aspects culturels, sociaux, politiques, économiques et territoriaux.

Nous soulignons enfin que l'objectif de ce processus est de conduire une société régionale à "élaborer son propre devenir et l'accroissement de son bien-être". C'est ce que l'auteur de cette définition appelle l'auto-développement.

A la section précédente, nous avons situé la problématique du développement de l'Abitibi-Témiscamingue au terme d'une phase d'intervention massive de l'État providence. Pour récapituler brièvement, nous avons établi que la croissance de notre région fut d'abord engendrée par l'implantation des grandes entreprises. Puis, l'État moderne dont s'est doté le Québec a pris la relève des investissements jusqu'à devenir l'employeur principal.

Mais, dans un avenir prévisible, l'État ne créera plus de nouveaux emplois. Il ne prendra plus l'initiative d'implanter de nouvelles institutions ou de nouvelles structures ni même d'introduire de nouveaux



leviers de contrôle économiques, culturels ou sociaux. Face à cette situation, l'Abitibi-Témiscamingue n'a plus beaucoup d'autre choix que de s'orienter vers des stratégies d'auto-développement.

C'est d'ailleurs dans cette perspective que le programme de maîtrise en gestion des petites et moyennes organisations (PMO) de l'UQAC fut introduite, par extension, à l'UQAT. Au Saguenay-Lac St-Jean, ce programme fut précisément conçu dans le but de former des gens qui seront davantage en mesure de gérer avec succès des organisations à l'échelle locale ou régionale, qu'il s'agisse d'entreprises d'organismes sans but lucratif ou d'organismes publics ou parapublics.

Il est utile de préciser ici que si le développement constitue un objectif, l'auto-développement constitue une stratégie devant conduire vers cet objectif. Les moyens de l'atteindre sont multiples et constituent autant d'éléments qui doivent s'incorporer dans un mouvement d'ensemble. C'est en ce sens qu'il s'agit d'une stratégie.

#### 1.4 UNE STRATÉGIE D'AUTO-DÉVELOPPEMENT EN MICRO-RÉGION

Nous avons déjà caractérisé une micro-région par l'identification de trois paramètres. Il s'agit d'un territoire habité par une population suffisante pour y justifier la desserte des principaux services institutionnels, où l'on peut identifier des intérêts sectoriels communs mais où l'on ne retrouve pas de cadre législatif responsable.

L'approche systémique adoptée par M. P. Prévost, pour la construction d'une stratégie d'auto-développement en micro-région, a fait de cette dernière un système, c'est-à-dire, un ensemble intégré de moyens, articulés entre eux, qui interagissent en vue de l'objectif de développement.

L'absence d'un cadre législatif responsable qui pourrait prendre en main la planification du développement sur le territoire d'une micro-région explique peut-être pourquoi ce chercheur a envisagé d'englober dans son construit les fonctions et les acteurs dont l'agencement des actions est indispensable à l'atteinte de l'objectif du développement.

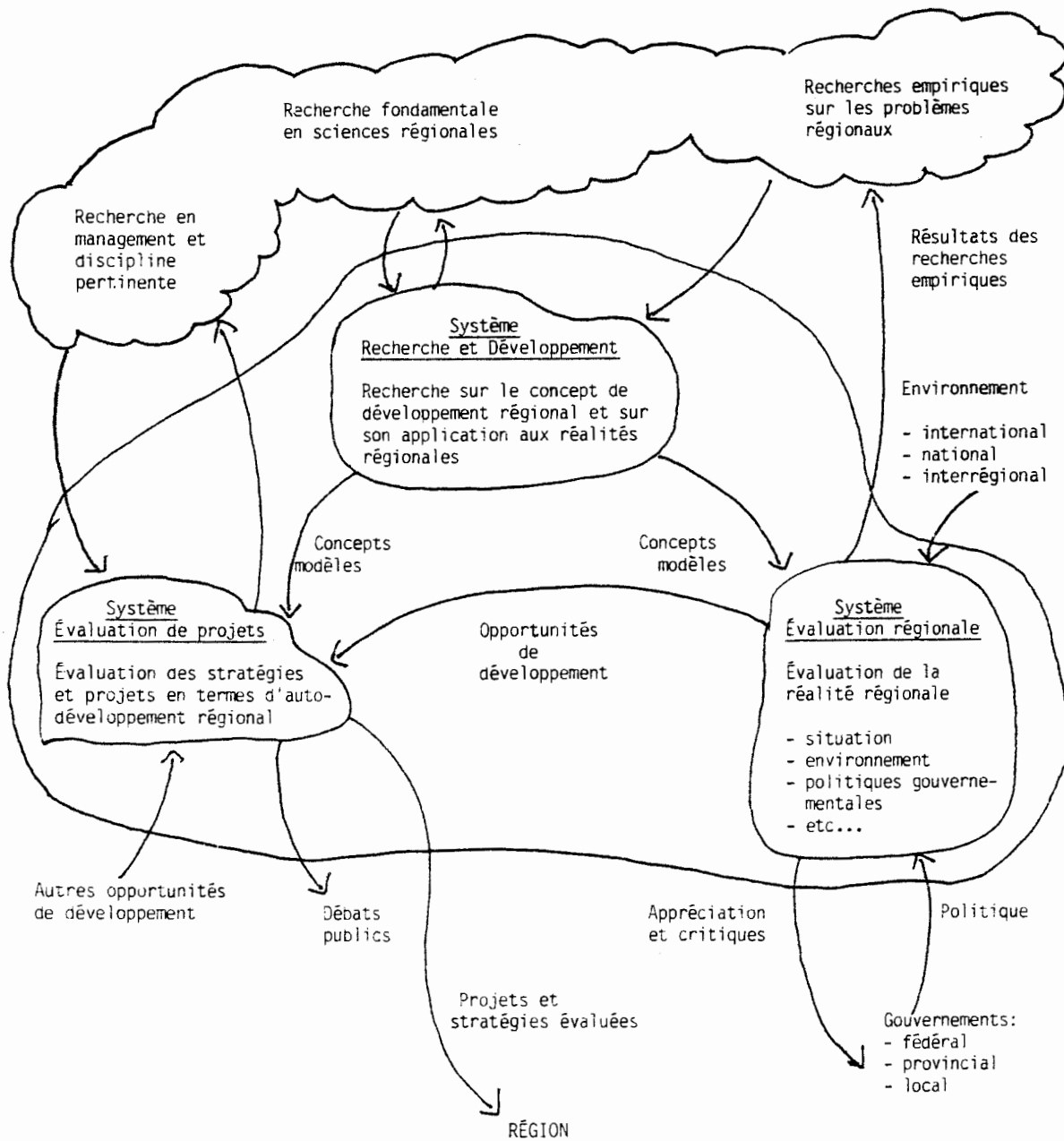


Figure 1: Un système d'autodéveloppement régional

Chacun des trois sous-systèmes du grand système d'autodéveloppement régional correspond, dans la réalité, à une activité qui peut s'effectuer dans une région.

La première activité en est une de recherche et de développement visant à conceptualiser un modèle d'auto-développement régional. Elle a aussi pour but d'acquérir et de développer l'expertise académique et professionnelle pertinente. Cette activité doit s'alimenter des publications sur la recherche fondamentale et la recherche appliquée en sciences régionales et par un effet de retour, elle doit contribuer à alimenter les autres chercheurs. Enfin, ce système prévoit la construction de modèles et de cadres théoriques qui sont nécessaires aux autres composantes du grand système.

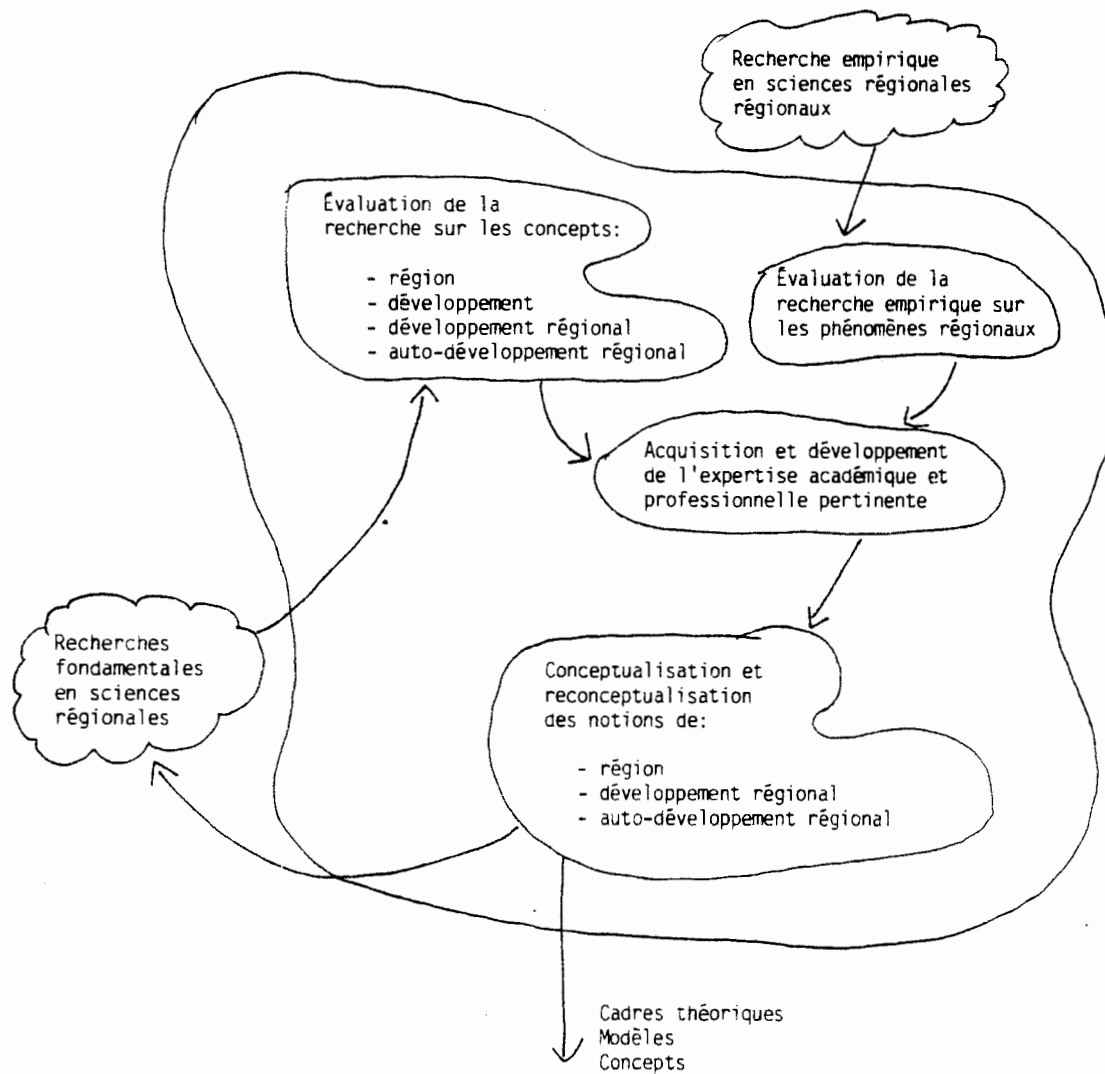


Figure 2: Le système de recherche et développement

La seconde activité du système d'autodéveloppement régional consiste à évaluer, disons apprécier les situations propres à la région. Elle apprécie ces situations par rapport à leur efficacité économique et sociale, elle les considère aussi sous leur angle de potentiel d'auto-développement. Elle doit juger de la position des principales composantes régionales par rapport à leur environnement. Elle évalue la pertinence des programmes gouvernementaux en fonction des besoins de la région. En une phrase, cette activité doit dégager et apprécier les éléments de la problématique régionale de manière à 1° discerner les points forts et les points faibles de la région et de ses agents de développement, 2° vérifier l'utilité pratique des concepts et des modèles élaborés par le système de recherche et développement et 3° évaluer le rapport entre les programmes gouvernementaux et les besoins régionaux.

Cette activité doit réussir à mettre en évidence des occasions de développement.

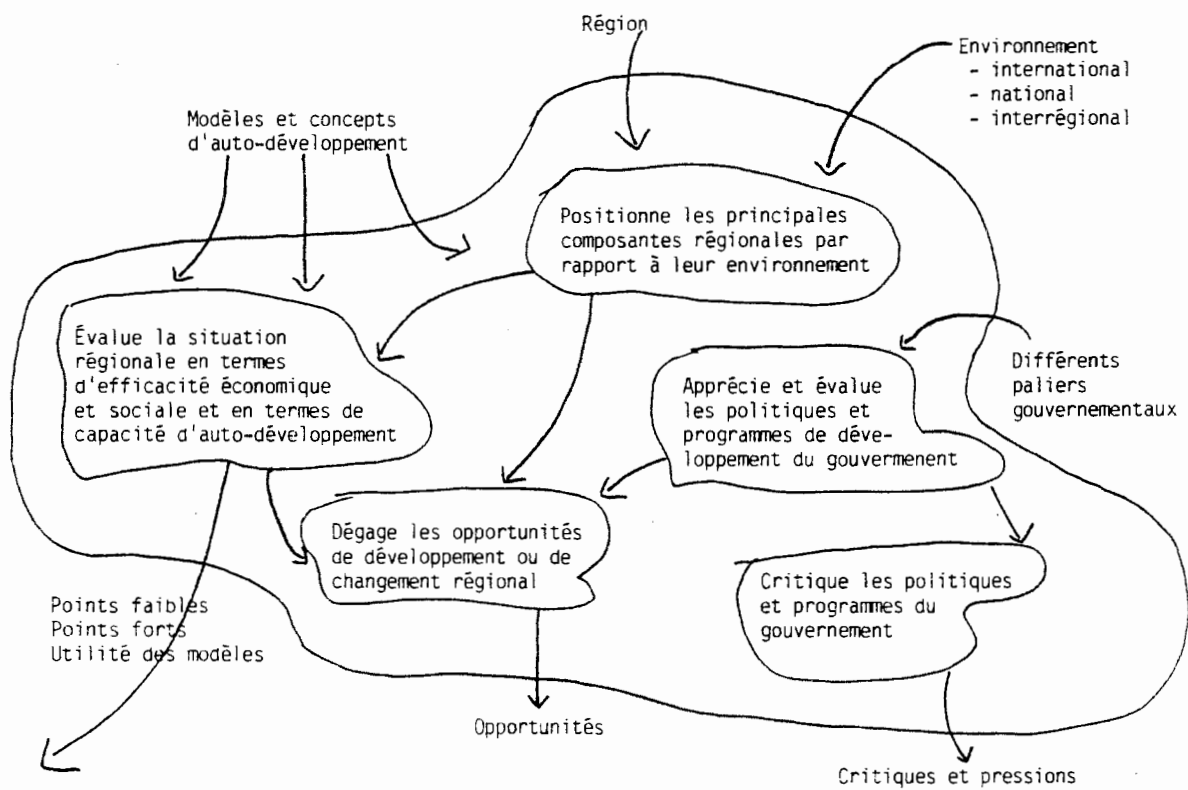


Figure 3: Le système d'évaluation régionale

Le système d'autodéveloppement régional que nous empruntons à M. P. Prévost comporte une troisième activité essentielle et qui consiste à élaborer et à évaluer les projets de développement qui sont suggérés par les opportunités (occasions) de développement mis en évidence par le système d'évaluation régionale ou par toute autre source.

Le lecteur verra tout de suite que la réalisation de projets bien évalués et bien choisis aura pour effet de modifier les données de la problématique de la région. Les concepts et les modèles générés par la première activité du système devront être rajustés en conséquence. De même, le système d'évaluation régional devra réévaluer les situations. C'est en ce sens que nous dirons qu'il s'agit d'un système dynamique d'autodéveloppement régional.



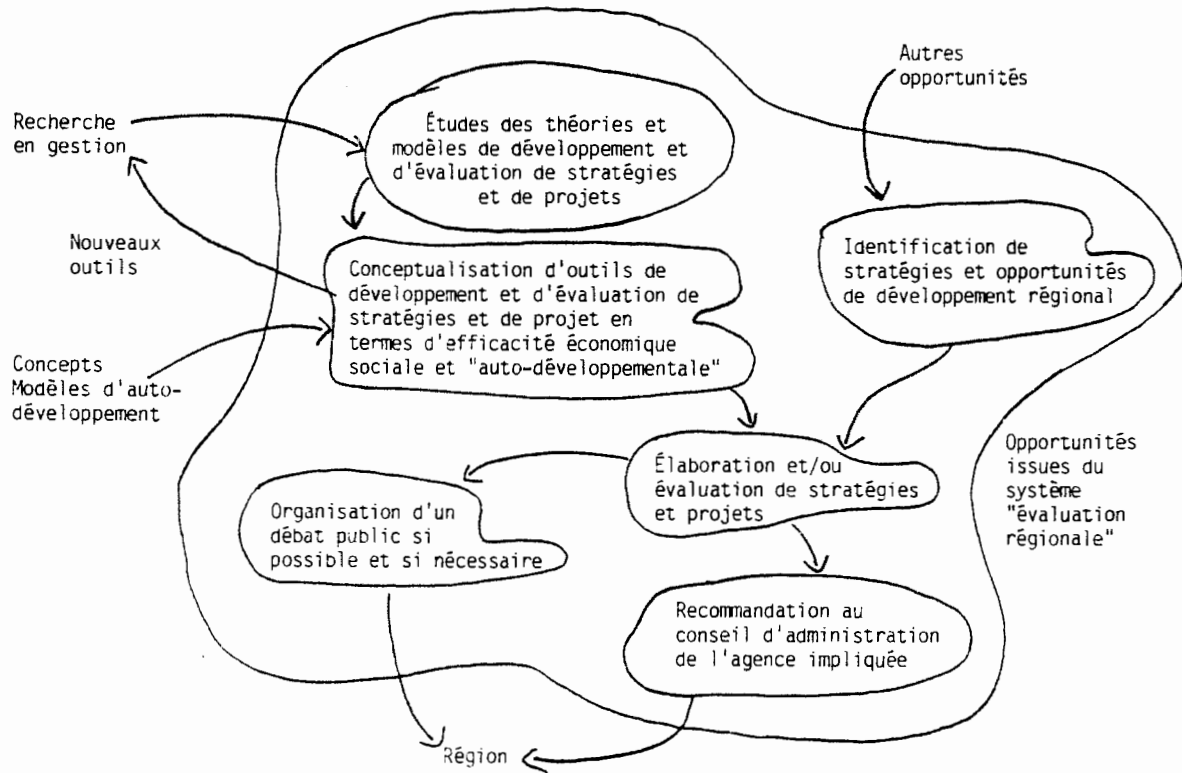


Figure 4: Le système d'élaboration et d'évaluation de projets